

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 784

4 août 2005

SOMMAIRE

ABB S.A., Leudelange	37616	EWA (Fiduciaire et Révision) S.A., Bertrange ...	37605
ABB S.A., Leudelange	37616	Fédération Nationale des Corps de Sapeurs-Pompiers du Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	37614
ABB S.A., Leudelange	37616	Fiduglobe S.A., Luxembourg	37611
ABM Merchant S.A., Luxembourg	37608	Fiduglobe S.A., Luxembourg	37611
AM Asset Management Central Europe, S.à r.l., Luxembourg	37624	Fiduglobe S.A., Luxembourg	37611
Audiolux S.A., Luxembourg	37596	Financière Panzani S.A., Luxembourg	37605
Batten, S.à r.l., Luxembourg	37606	Fondiam S.A., Luxembourg	37598
Beauty Car Autopflegesysteme, S.à r.l., Wasserbillig	37623	Foyer Re, Compagnie Luxembourgeoise de Réassurance S.A., Luxembourg	37596
Beauty Car Autopflegesysteme, S.à r.l., Wasserbillig	37624	Gallaher Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37612
Bilkova Holding S.A., Luxembourg	37607	Gito S.A., Luxembourg	37606
Boyar Estates S.A., Luxembourg	37619	Gito S.A., Luxembourg	37606
BPU Banca International S.A., Luxembourg	37610	Gito S.A., Luxembourg	37606
British and Continental Union Limited S.A.H., Luxembourg	37619	Gito S.A., Luxembourg	37607
British and Continental Union Limited S.A.H., Luxembourg	37619	Honsel Family Holdings, S.à r.l., Luxembourg	37597
Cecop Holding S.A., Luxembourg	37615	ING Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37611
Compagnie Aéronautique du Grand-Duché de Luxembourg S.A., Junglinster	37609	Infotime Analyse Concept S.A., Luxembourg	37608
Compagnie Aéronautique du Grand-Duché de Luxembourg S.A., Junglinster	37609	J.A.F. S.A.H., Luxembourg	37586
Compagnie Aéronautique du Grand-Duché de Luxembourg S.A., Junglinster	37609	J.A.F. S.A.H., Luxembourg	37586
Compagnie Aéronautique du Grand-Duché de Luxembourg S.A., Junglinster	37609	Joint Bulk Investors S.A., Luxembourg	37617
Contaxx Steuerberatungsgesellschaft AG, Leithum	37621	Kingdom Investments I (TSF), S.à r.l., Luxembourg	37587
Contaxx Steuerberatungsgesellschaft AG, Leithum	37622	Logiver S.A., Luxembourg	37599
Courtgal S.A., Luxembourg	37615	Lugano 2000 S.A., Luxembourg	37607
Crédit Lyonnais Luxembourg S.A., Luxembourg	37615	Luxembourg Designs S.A., Bertrange	37609
D3 S.A., Luxembourg	37598	Luxembourg Designs S.A., Bertrange	37609
Dillinger Stuff, S.à r.l., Dillingen	37620	Luxpartimmo S.A., Luxembourg	37610
EFF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37618	Luxpartimmo S.A., Luxembourg	37610
EG S.A., Luxembourg	37612	Luxpartimmo S.A., Luxembourg	37610
Electricité EMG, S.à r.l., Luxembourg	37597	Marilux, S.à r.l., Echternach	37630
Euro Green Company, S.à r.l., Luxembourg	37619	Markett S.A., Luxembourg	37587
		Molnar Immobilière S.A.	37617
		Molnar Immobilière S.A.	37617
		Nordea 3, Sicav, Findel	37618
		Nouvelles Assurances - Société de Courtage S.A., Weiswampach	37613

Nouvelles Assurances - Société de Courtage S.A., Weiswampach	37614	Telettra International S.A.H., Luxembourg	37604
Palca Investments S.A.H., Luxembourg	37618	Telettra International S.A.H., Luxembourg	37604
Palca Investments S.A.H., Luxembourg	37618	Transmolux S.A., Münsbach	37596
Procter & Gamble Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	37622	UBS Islamic Fund Management Company S.A., Luxembourg	37586
(Les) Publications Mosellanes, S.à r.l., Luxembourg	37608	Ultra Premium Brands S.A., Luxembourg	37607
Sinabe S.A.H., Luxembourg	37616	Ultra Premium Brands S.A., Luxembourg	37607
Sinabe S.A.H., Luxembourg	37617	Werimmo Luxembourg S.A., Luxembourg	37606
So.Ge.Fer. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37608	WISP S.A., Capellen	37605
Stonefort, S.à r.l., Luxembourg	37587	WISP S.A., Capellen	37605
Tartua, S.à r.l., Luxembourg	37608	Yell, S.à r.l., Luxembourg	37612
		Yell, S.à r.l., Luxembourg	37612

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.459.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01495, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029860.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.459.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 avril 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 4 avril 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029804.3/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

UBS ISLAMIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.301.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BD01276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour USB ISLAMIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

USB FUND SERVICES, (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Nilles / I. Asseray

Associate Director / Director

(030341.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

STONEFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.
R. C. Luxembourg B 81.862.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2004 il résulte que les associés sont successivement:
SELINE FINANCE Ltd.,
27, New Bond Street,
GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société
et
SELINE MANAGEMENT Ltd.,
27, New Bond Street,
GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025595.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

MARKETT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 70.373.

DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 22 mars 2005, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a été nommé Commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 22 mars 2005, que la liquidation de la société, décidée en date du 19 octobre 2004, a été clôturée et que MARKETT S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour MARKETT S.A., Société Anonyme

Pour le liquidateur

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030159.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

KINGDOM INVESTMENTS I (TSF), Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.111.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem Belvaux, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared the following:

KINGDOM INVESTMENTS II (TSF), a company organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, represented by Mr. Marc Meyers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 March 2005.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of KINGDOM INVESTMENTS I (TSF).

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and person abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power. Under no other circumstances one Manager will be entitled to bind the Company, unless signatory power has been delegated to him by the Board of Managers in accordance with this Article.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on first Wednesday of the month of June at 9:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed

does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned below:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
KINGDOM INVESTMENTS II (TSF), prenamed	12,500.-	500	12,500.-
Total	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (1,900.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on the last day of December.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following Managers until the general meeting approving the annual accounts 2005:

Class A Managers:

- Mr. Carl Speecke, company director, born on 5 March 1964 at Courtrai (Belgium), residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Koen Van Baren, company director, born on 30 April 1959 at Woerden (The Netherlands), residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Class B Manager:

- HRH Prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Al Saud, chairman, born on 6 March 1957 at Riyadh (Kingdom of Saudi Arabia), residing at Kingdom Centre-Floor 66, 11321 Riyadh, Kingdom of Saudi Arabia.

2. The registered office shall be at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem-Belvaux, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

KINGDOM INVESTMENTS II (TSF), une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Monsieur Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 25 mars 2005.

La procuration susmentionnée, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant agissant dans la capacité ci-dessus indiquée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination KINGDOM INVESTMENTS I (TSF).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ses Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé, de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mercredi du mois de juin à 9 heures 30.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

Art. 22. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi. Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider de la même manière qu'il modifient les statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire au nombre de parts sociales et les libérer en espèces comme suit:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts Sociales	Libération (EUR)
KINGDOM INVESTMENTS II (TSF), prénommée	12.500,-	500	12.500,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille neuf cents uros (1.700,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2005.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes comme Gérants de Catégorie A et B jusqu'à l'approbation des comptes annuels de 2005 par l'assemblée générale:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né le 5 mars 1964 à Courtrai (Belgique) résidant à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Koen Van Baren, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1959 à Woerden (Pays-Bas) résidant à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de Catégorie B:

- SAS Prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Al Saud, président de société, ayant sa résidence professionnelle à Kingdom Centre-Floor 66, 11321 Riyadh, Royaume d'Arabie Saoudite.

2. Le siège social est fixé à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Meyers, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, vol. 24CS, fol. 12, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

G. Lecuit.

(029966.3/220/516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

37596

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.621.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 mars 2005 que:

* Monsieur Frédéric Hélias a été reconduit comme administrateur pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2006 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2005;

* Monsieur Marc Lauer, Chief Operating Officer du Groupe LE FOYER S.A., a été nommé nouvel administrateur pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2006 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2005;

* Monsieur André Birget, Directeur financier, a été nommé nouvel administrateur pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2006 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2005;

* la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2006 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2005.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur Lauer a été nommé Président du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A.

A. Birget / M. Lauer

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029701.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

AUDIOLUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.301.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mars 2005 que:

* Messieurs Joseph Jean Aghina, Alain Huberty, Jo Santino, Gaston Schwertzer et François Tesch ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2006 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2005;

* la société DELOITTE S.A. a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2006 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2005.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur François Tesch a été reconduit comme Président et Monsieur Gaston Schwertzer comme Vice-président et Administrateur-délégué pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2006 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

AUDIOLUX, Société Anonyme

A. Huberty / F. Tesch

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029703.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

TRANSMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 46.506.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour la société

Signature

(030156.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

ELECTRICITE EMG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R. C. Luxembourg B 36.423.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la S.à r.l. ELECTRICITE EMG du 30 mars 2005 que l'associé unique Monsieur Raoul Meyers, demeurant à L-8340 Olm, 36B, bvd Robert Schuman, a cédé l'intégralité des parts sociales (soit cent parts sociales) de la S.à r.l. ELECTRICITE EMG à Madame Chantal Josette Marie Viriot, demeurant à F-54440 Her-serange, 11, rue du Vauzé, et à Monsieur Pedro Filipe Oliveira Santos, demeurant à L-8372 Hobscheid, 15, rue de l'Eau.

En vertu de la cession de parts précitée, la nouvelle répartition des parts sociales se présente comme suit:

- Monsieur Raoul Meyers: 0 (zéro) sur 100 (cent) parts sociales parts sociales,
- Madame Chantal Josette Marie Viriot: 50 (cinquante) sur 100 (cent) parts sociales parts sociales,
- Monsieur Pedro Filipe Oliveira Santos: 50 (cinquante) sur 100 (cent) parts sociales parts sociales.

Il résulte encore d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2005 que:

- La démission de Monsieur Raoul Meyers (demeurant à L-8340 Olm, 36, boulevard Robert Schuman) du 30 mars 2005 de ses fonctions de gérant administratif est acceptée à l'unanimité;
- Monsieur Raoul Meyers (demeurant à L-8340 Olm, 36, boulevard Robert Schuman) demeure confirmé dans ses fonctions de gérant technique pour une durée indéterminée;
- Madame Chantal Josette Marie Viriot, préqualifiée, est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée;
- La société est encore valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

ELECTRICITE EMG, S.à r.l.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01634. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030049.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

HONSEL FAMILY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.405.125,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.895.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 24 mars 2005

En date du 24 mars 2005, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

* de révoquer tous les membres du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat, à savoir les personnes suivantes:

- Monsieur Wolfgang Vogel, demeurant à 50, Ehlerrstrasse, F-88046 Friedrichshafen, Allemagne;
- Monsieur Robert Ostendorf, demeurant à 9209, Northampton Drive, MI 48170 Plymouth, U.S.A.;
- Madame Leslie Armitage, demeurant à 917, Ridge Drive, VA 22101 Mc Lean, U.S.A.;
- Monsieur Werner Renzel, demeurant à 11, Merianstrasse, D-61476 Kronberg, Taunus, Allemagne;
- Monsieur Jürgen Niedermeyer, demeurant à 12C, Schillerstrasse, D-61350 Bad Homburg, Allemagne;
- Monsieur Anton Schneider, demeurant à 79, Balthasarstrasse, D-50670 Cologne, Allemagne;
- Monsieur Dan Belissimo, demeurant à 3401, 38th Street, 20016 Washington D.C., U.S.A.;
- Monsieur David Squier, demeurant à 56, Laurel Road, CT 06840 New Canaan, U.S.A.;
- Monsieur Engelbert Heimes, demeurant à 5, Gladiolenweg, D-57368 Lennestadt, Allemagne;
- Monsieur Hans Albrecht, demeurant à D-81479 Munich, Allemagne.

* de confirmer la composition actuelle du conseil de gérance:

- Monsieur Hans-Dieter Honsel, ingénieur, né le 10 mars 1942 à Arnsberg, demeurant à Casa Tamaro Fosano, CH-6574 Vira-Gambarogno, Suisse;
- Docteur Claus-Michael Honsel, ingénieur, né le 5 septembre 1964 à Meschede, demeurant au 14 Twersweg, D-59519 Möhnese Völlinghausen, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

HONSEL FAMILY HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01916. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029919.3/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

D3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 78.354.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 25 mars 2004 à Luxembourg

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Eric Watlet qui désigne comme secrétaire Monsieur Rock Angonese et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Watlet.

Le Président constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Par conséquent, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'assemblée générale ordinaire, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

L'ordre du jour est le suivant:

1. Révocation de la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes.
2. Nomination de la société FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l. au poste de Commissaire aux Comptes.

Exposé

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de révoquer de son poste de Commissaire aux Comptes la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-7390 Blaschette, rue Hiel, 11.
2. L'Assemblée nomme la société FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, au poste de Commissaire aux Comptes pour un terme de six ans.

E. Watlet / R. Angonese / A. Watlet
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01457. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030043.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

FONDIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 39.687.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société, du 9 avril 2005

Les actionnaires présents (625 sur un total de 1250 actions) ont pris à l'unanimité des voix présentes, les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

* L'administrateur Monsieur Lex Barthelmey, employé privé, demeurant à L-3323 Bivange, 64, rue de Kockelscheuer est révoqué à partir de ce jour. Il lui est accordé quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

* En remplacement est nommé Monsieur Paul Glesener, conseil fiscal dipl., demeurant à L-8230 Mamer, 66, rue Gaaschtbiërg.

Suite à cette nomination, la société est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois administrateurs:

1. Monsieur Emile Faber, commerçant, demeurant à L-4914 Bascharage, 14, rue des Champs;
2. Monsieur Paul Glesener, conseil fiscal dipl., demeurant à L-8230 Mamer, 66, rue Gaaschtbiërg;
3. Monsieur Daniel Schuster, employé privé, demeurant à D-66706 Perl, 87, Bergstrasse.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Emile Faber, prénommé, est confirmé.

Est confirmé le mandat du commissaire aux comptes:

1. La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue.

Pour extrait sincère et conforme
Le conseil d'administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029958.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

**LOGIVER S.A., Société Anonyme,
(anc. LOGIVER, S.à r.l.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 87.518.

L'an deux mille cinq, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques NIOMAR LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, De Castro Street, Akara Building, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 403120,

ici représentée par Monsieur André Verdickt, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui déléguée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur André Verdickt, ingénieur, né à Kinshasa, (République du Congo), le 19 septembre 1954, demeurant à L-2526 Luxembourg, 13, rue Schrobilgen.

3.- Monsieur Santiago van der Elst, juriste, né à Madrid, (Espagne), le 21 mai 1961, demeurant à L-7435 Hollenfels, 3, rue de Tuntange.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOGIVER, S.à r.l., avec siège social à L-2526 Luxembourg, 13, rue Schrobilgen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.518, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1173 du 5 août 2002.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que la comparante sub 1) est la seule et unique associée actuelle de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu de cessions de parts sociales sous seing privé:

- en date du 9 novembre 2002, Madame Béatrice Comby, fonctionnaire, demeurant à F-76200 Dieppe, 49, Quai Henri IV, (France), a cédé ses six (6) parts sociales à Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à L-1357 Luxembourg, 11, rue André Chevalier;

- en date du 4 juillet 2003, Monsieur Rüdiger Von Lettow-Vorbeck, comptable, demeurant à B-6747 Meix-Le-Tige, rue d'Udange 21, (Belgique), a cédé ses quatre (4) parts sociales à la société de droit des Iles Vierges Britanniques NIOMAR LTD, prédésignée;

- en date du 4 juillet 2003, Monsieur Jean Lambert, préqualifié, a cédé ses six (6) parts sociales à la société de droit des Iles Vierges Britanniques NIOMAR LTD, prédésignée;

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article sept (7) des statuts et l'associée unique les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date des cessions.

Deuxième résolution

La société de droit des Iles Vierges Britanniques NIOMAR LTD, prédésignée, cède par les présentes ses cent vingt-quatre (124) parts sociales à Monsieur André Verdickt, préqualifié, qui accepte.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent vingt-quatre (124) parts sociales représentant le capital social de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-sept virgule soixante-deux euros (79.677,62 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) à quatre-vingt-douze mille et soixante-dix-sept virgule soixante-deux euros (92.077,62 EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, mais en augmentant le pair comptable des cent vingt-quatre (124) parts sociales représentatives du capital social.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital:

- de bénéfices reportés à concurrence de quatorze mille cent cinquante-cinq virgule soixante-quinze euros (14.155,75 EUR);

- d'une renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de trente-cinq mille cent vingt-huit virgule cinquante-neuf euros (35.128,59 EUR), existant à son profit et à charge de la société à responsabilité limitée LOGIVER, S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence;

- d'une renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de trente mille trois cent quatre-vingt-treize virgule vingt-huit euros (30.393,28 EUR), existant à son profit et à charge de la société à responsabilité limitée LOGIVER, S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

La preuve de l'existence desdits bénéficiaires et desdites créances a été apportée au notaire instrumentant moyennant un rapport du réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Raymond Henschen-Haas de Luxembourg, mentionné ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de vingt-six mille six cent onze virgule quatre-vingts euros (26.611,80 EUR), pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille et soixante-dix-sept virgule soixante-deux euros (92.077,62 EUR) à soixante-cinq mille quatre cent soixante-cinq virgule quatre-vingt-deux euros (65.465,82 EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de pertes pour un montant total de vingt-six mille six cent onze virgule quatre-vingts euros (26.611,80 EUR) sans annulation de parts sociales, mais par la réduction du pair comptable des cent vingt-quatre (124) parts sociales représentatives du capital social.

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe compétent pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre mille quatre cent trente-quatre virgule dix-huit euros (104.434,18 EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq mille quatre cent soixante-cinq virgule quatre-vingt-deux euros (65.465,82 EUR) à cent soixante-neuf mille neuf cents euros (169.900,- EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, mais en augmentant le pair comptable des cent vingt-quatre (124) parts sociales représentatives du capital social.

L'augmentation de capital ci-avant décrite a été réalisée par Monsieur André Verdickt, préqualifié, moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de cent quatre mille quatre cent trente-quatre virgule dix-huit euros (104.434,18 EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Septième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent vingt-quatre (124) parts sociales sans désignation de valeur nominale par mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (1.699) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent euros (100,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-neuf mille neuf cents euros (169.900,- EUR) à cent soixante-dix mille euros (170.000,- EUR) par l'émission et la création d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et intégralement souscrite de l'accord de tous les associés par Monsieur Santiago van der Elst, préqualifié.

Le montant de cent euros (100,- EUR) a été apporté en numéraire par le prédit souscripteur de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille euros (170.000,- EUR), représenté par mille sept cents (1.700) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Monsieur André Verdickt, ingénieur, demeurant à L-2526 Luxembourg, 13, rue Schrobilgen, mille six cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	1.699 parts sociales
2.- Monsieur Santiago van der Elst, juriste, demeurant à L-7435 Hollenfels, 3, rue de Tuntange, une part sociale	<u>1 part sociale</u>
Total: mille sept cents parts sociales	1.700 parts sociales

Dixième résolution

L'assemblée accorde décharge au gérant Monsieur André Verdickt pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Onzième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

1) la fourniture de conseils portant sur des opérations financières au sens le plus large autorisé par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (article 25). Il s'agit du conseil économique et du conseil en opérations financières visant à optimiser économiquement et financièrement la situation patrimoniale et la composition des actifs financiers de personnes physiques ou d'institutions d'intérêts privées ou publiques, qu'elles soient nationales, étrangères, étatiques, parastatales ou internationales, de familles ou de groupements familiaux et d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières, établis principalement sur le territoire de l'Union Européenne et accessoirement

en dehors de ce territoire, ainsi que de toutes activités se rattachant directement à la profession de conseiller économique, de conseiller en opérations financières, de conseillers d'organismes de placement collectif, ou encore à celle de conseiller en organisation;

2) indépendamment de cet objet, la société effectue la commercialisation et l'adaptation de progiciels de gestion, de marketing, et d'outils de recherche couvrant les marchés financiers, la fourniture de services et d'analyses liés à l'asset-management-monitoring et au planning patrimonial, ceci de manière à n'avoir qu'une activité informative, ainsi que l'intégration de tous systèmes d'information, la vente de tous matériels et systèmes informatiques, et toutes les prestations de services, de formation, de conseil et d'hébergement associées, l'édition, la commercialisation, la distribution, l'installation et la maintenance de tous progiciels informatiques.

La société a en outre pour objet la prise de participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Généralement elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ou à tout objet similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser son développement.

Douzième résolution

Les associés décident de transformer, avec effet au 1^{er} avril 2005, la société à responsabilité limitée LOGIVER, S.à r.l. en une société anonyme, qui sera dorénavant dénommée LOGIVER S.A.

Treizième résolution

Les associés décident en outre de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions et le capital social sera représenté dorénavant par mille sept cents (1.700) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Rapport du réviseur d'entreprises

Est annexé aux présentes, un rapport du réviseur d'entreprises, Monsieur Raymond Henschen-Haas de Luxembourg et dont les conclusions sont établies comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'objection à formuler sur la valeur des titres de la S.à r.l. qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions représentatives du capital. Luxembourg, le 14 mars 2005.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Treizième résolution

Ensuite les statuts de la société dans sa nouvelle forme ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LOGIVER S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

1) la fourniture de conseils portant sur des opérations financières au sens le plus large autorisé par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (article 25). Il s'agit du conseil économique et du conseil en opérations financières visant à optimiser économiquement et financièrement la situation patrimoniale et la composition des actifs financiers de personnes physiques ou d'institutions d'intérêts privées ou publiques, qu'elles soient nationales, étrangères, étatiques, parastatales ou internationales, de familles ou de groupements familiaux et d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières, établis principalement sur le territoire de l'Union Européenne et accessoirement en dehors de ce territoire, ainsi que de toutes activités se rattachant directement à la profession de conseiller économique, de conseiller en opérations financières, de conseillers d'organismes de placement collectif, ou encore à celle de conseiller en organisation;

2) indépendamment de cet objet, la société effectue la commercialisation et l'adaptation de progiciels de gestion, de marketing, et d'outils de recherche couvrant les marchés financiers, la fourniture de services et d'analyses liés à l'asset-management-monitoring et au planning patrimonial, ceci de manière à n'avoir qu'une activité informative, ainsi que l'in-

tégration de tous systèmes d'information, la vente de tous matériels et systèmes informatiques, et toutes les prestations de services, de formation, de conseil et d'hébergement associées, l'édition, la commercialisation, la distribution, l'installation et la maintenance de tous progiciels informatiques.

La société a en outre pour objet la prise de participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Généralement elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ou à tout objet similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille euros (170.000,- EUR), représenté par mille sept cents (1.700) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. Toutes les actions de la société sont uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises sont inscrites au registre des actionnaires qui est tenu par la société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la société; ce registre contient le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. La société décide si un certificat constatant cette inscription est délivré à l'actionnaire ou si celui-ci reçoit une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire. Les certificats d'actions ou confirmations écrites sont signés par deux membres du conseil d'administration. Ces signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et, le cas échéant, les numéros des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile du ou des cessionnaire(s) proposé(s) ainsi que le prix et les modalités de cette cession. Dès réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors, pendant un délai de 21 jours ouvrables à partir de la date d'envoi de cette lettre recommandée par le conseil d'administration, un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée conformément aux présentes et à une éventuelle convention d'actionnaires. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui exerce son droit de préemption doit envoyer une lettre recommandée à l'actionnaire qui veut céder ses actions, au conseil d'administration et aux autres actionnaires, englobant son engagement ferme et irrévocable d'acquiescer des actions avec l'indication du nombre des actions acquises. Il doit également indiquer s'il entend acquiescer d'autres actions et leur nombre, au cas où une partie renonce à exercer son droit de préemption. Le silence d'un actionnaire au cours du délai préindiqué de 21 jours à l'exercice du droit de préemption est interprété comme valant refus de l'exercer.

Lorsqu'à l'expiration du délai préindiqué, la totalité des actions offertes n'est pas couverte par l'exercice du droit de préemption, le conseil d'administration en informe par écrit les actionnaires dans un délai de 3 jours ouvrables. A la réception de cette information, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de 10 jours ouvrables pour exercer leur droit de préemption.

Au cas où à l'expiration des procédures susvisées, la totalité des actions offertes n'est pas couverte par l'exercice du droit de préemption, le conseil d'administration informe immédiatement l'actionnaire qui veut céder ses actions qu'il est libre de céder les actions sur lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé, conformément aux présentes et à une éventuelle convention d'actionnaires. Cette cession doit être réalisée dans un délai de 180 jours à partir de l'information prémentionnée. A défaut de cession endéans ce délai, la procédure ci-avant doit être suivie à nouveau.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} jeudi du mois de mars à 10.30 heures ou à toute autre date indiquée dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2526 Luxembourg, 13, rue Schrobilgen, à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Quinzième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre et de nommer aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2010:

a) Monsieur Alain Georges, docteur en droit, né à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 juin 1938, demeurant à L-1457 Luxembourg, 58, rue des Eglantiers;

b) Monsieur Jean-François Montens d'Oosterwyck, économiste, né à Bruxelles, (Belgique), le 18 février 1937, demeurant à B-1 180 Bruxelles, 11, avenue de l'Observatoire, (Belgique);

c) Monsieur André Verdickt, ingénieur, né à Kinshasa, (République du Congo), le 19 septembre 1954, demeurant à L-2526 Luxembourg, 13, rue Schrobilgen;

d) Monsieur Jean-Jacques Verdickt, ingénieur, né à Uccie, (Belgique), le 9 juillet 1944, demeurant à B-1428 Braine-Alléud, 16, rue Comte Jacques de Meeus, (Belgique).

Seizième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Santiago van der Elst, juriste, né à Madrid, (Espagne), le 21 mai 1961, demeurant à L-7435 Hollenfels, 3, rue de Tuntange, comme directeur de la société.

Dix-septième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer la société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCLAIRE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro

71.178), à la fonction de réviseur d'entreprises de la société et de nommer Monsieur André Verdickt, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment:

- la société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., prédésignée, à la fonction de réviseur d'entreprises de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2010, et
- Monsieur André Verdickt, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de trois mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Verdickt, S. van der Elst, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2005, vol. 531, fol. 28, case 8. – Reçu 1.700,56 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2005.

J. Seckler.

(029997.3/231/331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

TELETTRA INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 7.483.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2005, les mandats des Administrateurs M. Giulio Zappa, Administrateur-délégué et Président, M. Carlo Corti, Administrateur-délégué et M. Jean Bodoni ainsi que celui du Commissaire aux comptes M. Giorgio Beretta ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 30 juin 2010.

ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg a été appelé aux fonctions de Réviseur indépendant en remplacement de DELOITTE S.A., pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 30 juin 2005.

M. Giulio Zappa et M. Carlo Corti ont été confirmés dans leurs fonctions d'Administrateurs-délégués.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: M. Giulio Zappa, Administrateur-délégué et Président, Via Trento 30, I-20059 Vinmercate (MI), M. Carlo Corti, Administrateur-délégué, Via Trento 30, I-20059 Vinmercate (MI) et M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Le Commissaire aux comptes est M. Giorgio Beretta, Via Cesare Battisti 78, I-Carugate (MI). Le Réviseur indépendant est ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour TELETTRA INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030152.3/1017/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

TELETTRA INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 7.483.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour TELETTRA INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(030079.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

FINANCIERE PANZANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 75.469.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

(029945.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

WISP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8337 Capellen, 3, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 62.700.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030016.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

WISP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8337 Capellen, 3, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 62.700.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030026.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

EWA (FIDUCIAIRE ET REVISION) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 84.588.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 7 avril 2005 à 11.00 heures à Bertrange

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur James Junker de son poste d'administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, au poste d'administrateur, Monsieur Daniel Reding, expert comptable, demeurant au 244, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2007.

L'Assemblée Générale décide de nommer Messieurs Charles Ensch et Daniel Reding, au poste d'administrateurs-délégués, pour une durée indéterminée.

L'Assemblée Générale décide de prolonger la durée du mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Yves Wallers pour une durée indéterminée.

Ainsi, suite à ces nouvelles nominations d'administrateurs délégués, la société se trouve dorénavant engagée à l'égard des tiers, conformément à l'article 6 des statuts, par la signature individuelle de chaque administrateur-délégué.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Lydie Zenners-Manderscheid de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, au poste de commissaire aux comptes, Monsieur Fons Mangen, expert comptable, né le 17 juin 1958 à Ettelbrück, demeurant au 147, rue de Warken L-9088 Ettelbrück.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2007.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie sincère et conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030025.3/643/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

BATTEN, S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.878.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Signature.

(030080.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

WERIMMO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 31.947.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030143.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

GITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 78.316.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour GITO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(030075.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

GITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 78.316.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour GITO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(030074.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

GITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 78.316.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour GITO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(030073.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

GITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 78.316.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour GITO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(030072.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

ULTRA PREMIUM BRANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.558.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Signature.

(030163.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

ULTRA PREMIUM BRANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.558.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Signature.

(030164.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

BILKOVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.194.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

BILKOVA HOLDING S.A.

V. Arno' / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(030176.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

LUGANO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.328.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

LUGANO 2000 S.A.

G. Diederich / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(030177.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 40.840.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A.

FIDUCIAIRE MONACO S.A.

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(030178.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

LES PUBLICATIONS MOSELLANES, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 64, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 20.976.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Signature.

(030181.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

INFOTIME ANALYSE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 106, rue de Mühlenbach.
R. C. Luxembourg B 54.643.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Signature.

(030199.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

TARTUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.705.

Le bilan au 5 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Signature.

(030266.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ABM MERCHANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.342.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2005

Première résolution

Il est décidé de nommer M. Alberto Rigotti en tant qu'administrateur B de la société et ce avec effet au 8 février 2005. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011. A titre honorifique M. Alberto Rigotti est également nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030204.3/587/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

COMPAGNIE AERONAUTIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 23.275.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2005.

Signature.

(030214.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

COMPAGNIE AERONAUTIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 23.275.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2005.

Signature.

(030216.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

COMPAGNIE AERONAUTIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 23.275.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2005.

Signature.

(030213.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

COMPAGNIE AERONAUTIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 23.275.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2005.

Signature.

(030218.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

LUXEMBOURG DESIGNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre La Belle Etoile.
R. C. Luxembourg B 52.103.

Le bilan au 30 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Signature.

(030261.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

LUXEMBOURG DESIGNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre La Belle Etoile.
R. C. Luxembourg B 52.103.

Le bilan au 28 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Signature.

(030262.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

37610

LUXPARTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 82.540.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(030320.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

LUXPARTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 82.540.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(030325.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

LUXPARTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 82.540.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(030322.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

LUXPARTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 82.540.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(030323.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

BPU BANCA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.406.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

N. Schaeffer

Par mandat

(030222.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

FIDUGLOBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 89.921.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Signature.

(030273.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

FIDUGLOBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 89.921.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Signature.

(030269.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

FIDUGLOBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 89.921.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Signature.

(030265.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2005

Avec effet au 31 mars 2005, la liste des personnes autorisées à signer au nom de la société se compose comme suit:

Signature A:

- M. Canepa,
- J. Dejans,
- J.M. Di Cino,
- G. Jacquet,
- C.E. Cottier Johansson.

Signature B:

- | | |
|-------------------|------------------------|
| - D. Brettnacher, | R. De Luca, |
| - C. Deltenre, | M. Gilotti, |
| - L- De Mets, | C. Girardeaux, |
| - K. Goorts, | V. Marchegiani Cunche, |
| - S. Hutin, | A. Paulissen, |
| - F. Montanari, | M. Thibal, |
| - F. Spadoni, | S. van den Broek. |

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux personnes autorisées dont une de la catégorie A.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Certifié sincère et conforme

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030228.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

YELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 11.141.575,20.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.672.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01844, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour YELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

MeesPierson INTERTRUST, (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Agent domiciliataire

(030684.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

YELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 11.141.575,20.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.672.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01845, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour YELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

MessPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Agent domiciliataire

(030685.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.800.

Rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2003, enregistré sous le n°: L 04 009 1004.6 en date du 11 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Signature.

(030268.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

EG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 81.527.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 2005

* L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Roberto Piatti, comptable, demeurant Corso Garibaldi, 49 à I-20121 Milan et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030225.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

**NOUVELLES ASSURANCES - SOCIETE DE COURTAGE S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. NOUVELLES ASSURANCES S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.
H. R. Luxemburg B 96.640.

Im Jahre zweitausendfünf, den vierten März.

Vor dem verhandelnden Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz.

Kommt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft NOUVELLES ASSURANCES S.A., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot, zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri Beck, mit Amtssitz in Echternach, am 17. Oktober 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 632 vom 12. Dezember 1995,

abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri Beck, mit Amtssitz in Echternach, am 24. September 1996, veröffentlicht im vorbenannten Mémorial C, Nummer 628 vom 4. Dezember 1996,

abgeändert gemäss einer ausserordentlichen Generalversammlung unter Privatschrift vom 28. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 761 vom 17. Oktober 2000,

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 96.640.

Die Versammlung wurde eröffnet um 9.30 Uhr und wählte zum Präsident und Stimmzähler Herr Manfred Gehlen, Jurist, wohnhaft in B-4730 Raeren, Follmühle 13A.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Fräulein Jessica Kiffer, Privatangestellte, wohnhaft in Gosseldingen.

Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. Die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft NOUVELLES ASSURANCES S.A. sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigelegt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

Ausserdem bleiben nach Abzeichnung durch die Parteien und den verhandelnden Notar die Vollmachten der vertretenen Aktionäre gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 100 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger ausserordentlicher Gesellschafterversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1.- Die Änderung des Gesellschaftsnamens in NOUVELLES ASSURANCES - SOCIETE DE COURTAGE S.A. Dementsprechend wird der zweite Absatz des Artikels 1. der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 1. (Absatz 2.)**. Die Gesellschaft trägt den Namen NOUVELLES ASSURANCES - SOCIETE DE COURTAGE S.A.»

2. Die Änderung des Gesellschaftszwecks. Dementsprechend wird der Artikel 3 der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- die Vermittlung von Versicherungen unter der Verantwortung von vorschriftsmässig zugelassenen natürlichen Personen; (gemäss den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 6. Dezember 1991 über den Versicherungssektor),
- das Audit und die Beratung im Versicherungswesen,
- die Vermietung von unbeweglichen und beweglichen Gütern,
- die Tätigkeit einer Immobilienagentur.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kommerziellen, industriellen, finanziellen, bewegliche oder unbewegliche Güter betreffende Operationen verfolgen, die direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder zum Erreichen desselben zweckdienlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Zweck in Luxemburg oder im Ausland verfolgen und zwar auf die Art und Weise, die ihr am angebrachtesten erscheint.

Die Gesellschaft kann sich auch durch Einbringung, Beteiligungsnahme, Fusion oder in irgendeiner anderen Art an anderen Wirtschaftsaktivitäten, die einen ähnlichen Zweck verfolgen oder zum Erreichen oder Ausdehnen ihres Zweckes beitragen könnten, interessieren.»

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheissen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in NOUVELLES ASSURANCES - SOCIETE DE COURTAGE S.A. abzuändern. Dementsprechend wird der zweite Absatz des Artikels 1. der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 1. (Absatz 2.)**. Die Gesellschaft trägt den Namen NOUVELLES ASSURANCES - SOCIETE DE COURTAGE S.A.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern. Dementsprechend wird der Artikel 3 der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- die Vermittlung von Versicherungen unter der Verantwortung von vorschriftsmässig zugelassenen natürlichen Personen; (gemäss den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 6. Dezember 1991 über den Versicherungssektor),

- das Audit und die Beratung im Versicherungswesen,
- die Vermietung von unbeweglichen und beweglichen Gütern,
- die Tätigkeit einer Immobilienagentur.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kommerziellen, industriellen, finanziellen, bewegliche oder unbewegliche Güter betreffende Operationen verfolgen, die direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder zum Erreichen desselben zweckdienlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Zweck in Luxemburg oder im Ausland verfolgen und zwar auf die Art und Weise, die ihr am angebrachtesten erscheint.

Die Gesellschaft kann sich auch durch Einbringung, Beteiligungsnahme, Fusion oder in irgendeiner anderen Art an anderen Wirtschaftsaktivitäten, die einen ähnlichen Zweck verfolgen oder zum Erreichen oder Ausdehnen ihres Zweckes beitragen könnten, interessieren.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 10.00 Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 960,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Gehlen, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 8 mars 2005, vol. 319, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Wiltz, den 16. März 2005.

A. Holtz.

(900982.3/2724/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

**NOUVELLES ASSURANCES - SOCIETE DE COURTAGE S.A., Société Anonyme,
(anc. NOUVELLES ASSURANCES S.A.).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 96.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 mars 2005.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(900983.3/2724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

**FEDERATION NATIONALE DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DU GRAND-DUCHE DE
LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard du Général George S. Patton.

R. C. Luxembourg F 781.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 1999 à Schieren, convoquée et tenue conformément aux statuts, de l'association sans but lucratif FEDERATION NATIONALE DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG (RCS Luxembourg n° F781), enregistrés à Luxembourg le 12 juillet 1984, vol. 363, fol. 86, case 6. et publiés au Mémorial C N° 209 du 4 août 1984, l'article suivant a été modifié et se lit comme suit:

4.1.7. Zu den Aufgaben und Befugnissen der Generalversammlung gehören:

a) die Wahl des Verbandspräsidenten, der beiden Vizepräsidenten, des Generalsekretärs, des Generalkassierers, die Bestätigung aller übrigen Mitglieder des Zentralvorstandes, sowie die Amtsenthebung der Mitglieder des Zentralvorstandes;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour extrait conforme

FEDERATION NATIONALE DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

M. Mamer / J.-P. Hein

Trésorier Général / Président

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02041. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029686.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

37615

CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.448.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 février 2005

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue ce 24 février que:

- Le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Frédéric Melul.

En conséquence, les Administrateurs ont décidé à l'unanimité de procéder aux modifications de signatures suivantes:

Par ajout des signatures suivantes:

Angéline Duarte Assistante Juridique C

Par suppression des signatures suivantes:

Frédéric Melul Administrateur

Denis Hornbeck Responsable Suivis, Investigations et Réconciliations B

Olivier Dauba Responsable informatique C

Muriel Hombroise Juriste C

Pour copie conforme

P.-P. Cochet

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029761.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

COURTGAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 105.633.

RECTIFICATIF

Le notaire soussigné, Maître Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, déclare au nom des parties que dans l'acte constitutif de la société anonyme COURTGAL S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, reçu par le notaire soussigné, en date du 23 décembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, il y a lieu de lire:

* sous la rubrique «Souscription et libération»:

«cent trente-huit (138) actions par l'apport des biens immobiliers suivants: (...)»

au lieu de «cent trente-cinq (135)»;

* sous la rubrique «Formalités»:

«La publication des présents apports de biens immobiliers à la société dénommée COURTGAL S.A. sera constatée aux termes d'un acte à recevoir par Maître Dominique Chaignot (...), et aux frais de Monsieur Pierre-Jean Glinel et de Madame Marie-Thérèse Galopin, épouse de Monsieur Glinel»,

au lieu de «(...) Madame Marie-Thérèse Glinel, épouse de Monsieur Galopin».

Luxembourg, le 5 avril 2005.

E. Schlessler

Notaire

(029910.2/227/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

CECOP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.461.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour CECOP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030205.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

37616

ABB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Z.A. Am Bann.
R. C. Luxembourg B 27.438.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01480, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029835.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

ABB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Z.A. Am Bann.
R. C. Luxembourg B 27.438.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01481, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029838.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

ABB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Z.A. Am Bann.
R. C. Luxembourg B 27.438.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 février 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs à l'exception du mandat de Monsieur Abraham Kemmeren.

Le Conseil d'Administration se compose donc désormais comme suit:

- Monsieur Luc Duerinckx, directeur, demeurant à Vicus Pontrave, 12, B-9250 Waasmunster, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Peter van der Meijden, demeurant à Opperduit, 176, NL-2941 Am Lekkerkerk, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Philippe Tordoir, demeurant à avenue Général Lartigue, 96, B-1200 Woluvre-Saint-Lambert, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marc Croon, demeurant à Vilvoordsesteenweg, 99, B-1860 Meise, aux fonctions d'Administrateur, Président.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 4 février 2005 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises.

- ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises, 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour ABB S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029817.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

SINABE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 44.063.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01488, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029858.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

37617

SINABE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 44.063.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 avril 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 7 avril 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour SINABE, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029810.3/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

JOINT BULK INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 38.727.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} avril 2005 que:

- La démission de Maître Lydie Lorang aux fonctions d'administrateur de la société a été acceptée.

- Sont élus aux fonctions d'administrateur de la société:

* Monsieur Robert Arendal, résidant à L-6942 Niederanven 35, Mielstrachen;

* Monsieur Bo Rammer, résidant à MC 98000 Monaco 57, rue Grimadi, «Le Panorama».

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029884.3/317/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

MOLNAR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.490.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Signature.

(030440.3/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

MOLNAR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.490.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Signature.

(030438.3/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

37618

PALCA INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 44.058.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01499, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029863.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

PALCA INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 44.058.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 avril 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 7 avril 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour PALCA INVESTMENTS, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029820.3/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

EFF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 37.767.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signature

(030877.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

NORDEA 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 27.410.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour NORDEA 3, SICAV

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

Signatures

(030206.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 2.642.

Le bilan au 20 novembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01482, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029844.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 2.642.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 6 avril 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2005.

L'assemblée générale du 6 avril 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2005.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029814.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

EURO GREEN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 47.727.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(030879.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

BOYAR ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 81.300.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} octobre 2004

- La démission de M. Plamen Grozdanov comme administrateur de la société avec effet au 31 octobre 2004 est acceptée.

BOYAR ESTATES S.A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hortmann.

(030209.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

DILLINGER STUFF, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6350 Dillingen, 1, route de Grundhof.
H. R. Luxemburg B 106.673.

 —
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Désirée Lukassen, Hausfrau, Ehegattin von Herrn Georges Ecker, wohnhaft in L-6350 Dillingen, 1, route de Grundhof.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung DILLINGER STUFF, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Dillingen.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Organisation von Freizeitbeschäftigung, wie z.B. Minigolf, Petanquespiele usw., die Ausbeutung eines Ausschanks für alkoholische und nicht alkoholische Getränke sowie die Zubereitung von kleineren Gerichten (petite restauration).

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Frau Désirée Lukassen, Hausfrau, Ehegattin von Herrn Georges Ecker, wohnhaft in L-6350 Dillingen, 1, route de Grundhof, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Komparentin erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Désirée Lukassen, Hausfrau, Ehegattin von Herrn Georges Ecker, wohnhaft in L-6350 Dillingen, 1, route de Grundhof.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet;

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6350 Dillingen, 9, route de Grundhof.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Lukassen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 mars 2005, vol. 358, fol. 73, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 21. März 2005.

H. Beck.

(900984.3/201/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

CONTAXX STEUERBERATUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft, (anc. CONTAXX AG).

Gesellschaftssitz: L-9970 Leithum, Maison 2.

H. R. Luxemburg B 96.562.

Im Jahre zweitausendfünf, den dreiundzwanzigsten Februar.

Vor dem verhandelnden Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz.

Kommt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft CONTAXX AG, mit Sitz in L-9970 Leithum, Hausnummer 2, zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 14. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, im Jahre 2002 Seite 26.118.

Abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Urbain Tholl, am 21. April 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 653 vom 25. Juni 2004,

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 96.562.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.00 Uhr und bestimmte zum Präsident/Stimmzähler Herrn Walter Haas, Steuerberater, wohnhaft in B-4701 Kettenis, Schloss Libermé.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Fräulein Jessica Kiffer, Privatangestellte, wohnhaft in Gosseldingen.

Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. Die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft CONTAXX AG sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

Ausserdem bleiben nach Abzeichnung durch die Parteien und den verhandelnden Notar die Vollmachten der vertretenen Aktionäre gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 100 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger ausserordentlicher Gesellschafterversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1.- Die Änderung des Gesellschaftsnamens in CONTAXX Steuerberatungsgesellschaft AG. Dementsprechend wird der erste Absatz des Artikels 1. der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 1. (Absatz 1.)**. Die Gesellschaft trägt den Namen CONTAXX Steuerberatungsgesellschaft AG.»

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheissen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in CONTAXX Steuerberatungsgesellschaft AG abzuändern. Dementsprechend wird der erste Absatz des Artikels 1. der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 1. (Absatz 1.)**. Die Gesellschaft trägt den Namen CONTAXX Steuerberatungsgesellschaft AG.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 11.30 Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 870,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Haas, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 24 février 2005, vol. 319, fol. 29, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehren der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Wiltz, den 15. März 2005.

A. Holtz.

(900980.3/2724/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

CONTAXX STEUERBERATUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, Maison 2.

R. C. Luxembourg B 96.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 mars 2005.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(900981.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 182.876,65.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 76.719.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(030255.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

BEAUTY CAR AUTOPFLEGESYSTEME, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. BEAUTY CAR AUTOPFLEGESYSTEME GmbH).
 Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.
 H. R. Luxemburg B 93.805.

Im Jahre zweitausendfünf, den neunten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Sind erscheinen:

1.- Herr Frank Flohe, Kraftverkehrsmeister, wohnhaft in D-54293 Trier, St.-Jost-Str. 14.

2.- Frau Ruth Kasper, Steuerfachassistentin, wohnhaft in D-54293 Trier, St.-Jost-Str. 14.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten Nachstehendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BEAUTY CAR AUTOPFLEGESYSTEME GmbH., mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer 93.805, sind.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz in Diekirch, am 7. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 598 vom 3. August 2001, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz in Mersch, am 13. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1724 vom 3. Dezember 2002;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Urbain Tholl am 15. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 846 vom 19. August 2003.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) beläuft, eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-), welche wie folgt übernommen wurden:

1) Herr Frank Flohe, vorgeannt, fünf Anteile	5
2) Frau Ruth Kasper, vorgeannt, einhundertneunzehn Anteile	119
Total: einhundertvierundzwanzig Anteile	124

Alsdann haben die vorbenannten Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftsnamen in BEAUTY CAR AUTOPFLEGESYSTEME, S.à r.l. abzuändern.

Demzufolge wird Artikel 3. der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 3. Die Gesellschaft führt den Namen BEAUTY CAR AUTOPFLEGESYSTEME, S.à r.l.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft rückwirkend auf den 15. Januar 2005 von Diekirch nach Wasserbillig zu verlegen.

Die genaue Anschrift lautet: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

Dritter Beschluss

Gemäss vorstehendem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 4. der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 4. (Absatz 1.). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 15. der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr sechshundertfünfzig Euro (EUR 650,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Flohe, R. Kasper, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 mars 2005, vol. 358, fol. 71, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 21. März 2005.

H. Beck.

(901010.3/201/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

**BEAUTY CAR AUTOPFLEGESYSTEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BEAUTY CAR AUTOPFLEGESYSTEME GmbH).**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 93.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Diekirch, le 23 mars 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 mars 2005.

H. Beck.

(901011.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

AM ASSET MANAGEMENT CENTRAL EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.136.

STATUTES

In the year two thousand five, on the eleventh of March.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AM ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, represented by Mr. Geoffrey Scardoni, lawyer with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 11, 2005.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name

There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name AM ASSET MANAGEMENT CENTRAL EUROPE, S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General Provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

AM ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., prenamed, one hundred shares, 100

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,750.- EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

AM ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille cinq, le onze mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AM ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Geoffrey Scardon, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1^{er}. Dénomination - Siège Social - Objet Social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination AM ASSET MANAGEMENT CENTRAL EUROPE, S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations,

à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tous autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la simple signature d'au moins un gérant ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

37630

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites de la façon suivante:

AM ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., prénommée, cent parts sociales, 100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.750,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéfinie:

AM ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Scardoni, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, vol. 147S, fol. 48, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

P. Frieders.

(030105.3/212/390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

MARILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 28, rue Maximilien.

R. C. Luxembourg B 106.698.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Yves Rieffer, maître-boulangier - pâtissier, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 64, route de Steinsel.

2.- Monsieur Francisco Marques, employé privé, demeurant à L-6484 Echternach, 14, rue de la Sûre.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre 1^{er}. Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MARILUX, S.à r.l.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de comestibles en gros, l'importation, l'exportation et la distribution de produits alimentaires, de boissons alcooliques et non-alcooliques et de tous les matériaux et produits, machines et outils s'y rapportant, la représentation d'entreprises du secteur de la production alimentaire et de l'équipement pour hôteliers, restaurateurs, traiteurs, confiseurs, boulangers, pâtisseries, chocolatiers et bouchers, cette liste étant énonciative mais non limitative, ainsi que la location de matériel et d'équipement pour fêtes.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Echternach.

Il peut être transféré par décision des associés dans tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créée, par simple décision du ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital Social - Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles ente associés.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux toutes ou une partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir préalablement à ses coassociés. L'importance des parts offertes aux coassociés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux coassociés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

Art. 7. Les dispositions de l'article 6 sont applicables à toute alinéation de parts sociales.

La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est interdite sans l'accord préalable et par écrit de la société.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée aux associés par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application ses bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année le ou les gérants établissent le bilan et le compte de profits et pertes de la société. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée décide de la répartition et de la distribution éventuelle du solde des bénéfices nets.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Disposition Générale

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription et libération des parts sociales

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Yves Rieffer, maître-boulangier - pâtissier, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 64, route de Steinsel, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Francisco Marques, employé privé, demeurant à L-6484 Echternach, 14, rue de la Sûre, cinquante parts sociales	50
Total: cent part sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cent cinquante Euros (EUR 950,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

- 1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Yves Rieffer, maître-boulangier - pâtissier, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 64, route de Steinsel;
 - b) Monsieur Francisco Marques, employé privé, demeurant à L-6484 Echternach, 14, rue de la Sûre.
- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.
- 3.- Le siège social de la société est établi à L-6463 Echternach, 28, rue Maximilien.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Rieffer, F. Marques, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 mars 2005, vol. 358, fol. 70, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 2005.

H. Beck.

(901012.3/201/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.